

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010  
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30  
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 10  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25  
M. AMBRY Stéphan à M. PAILLART Vincent  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30  
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de choix et de mise en oeuvre du futur marché de gestion du service public de l'assainissement - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Pierre TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/0451 du 25 juin 2010, le Conseil de Communauté a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de choix et de mise en œuvre du futur mode de gestion du service public de l'assainissement.

Cette assistance générale à maîtrise d'ouvrage comprend notamment des prestations d'ordre technique, social, juridique, fiscal, économique, comptable et financier.

Lors d'une première phase, l'assistant procèdera à un bilan du service actuel et à une analyse comparative des modes de gestion du service de l'assainissement, afin de permettre à la Communauté urbaine de Bordeaux de faire son choix en toute connaissance de cause.

L'ensemble des modes de gestion possibles (directe, déléguée, mixte) sera analysé.

Des scénarii précis identifiés (maximum 6) à l'issue de cette première phase d'analyse seront étudiés de manière approfondie.

A l'issue de cette phase, la Communauté urbaine de Bordeaux procédera au choix du futur mode de gestion du service public de l'assainissement, l'objectif étant de faire ce choix en juillet 2011.

Lors d'une seconde phase, l'objectif de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera d'aider la Communauté urbaine dans la définition opérationnelle des conditions économiques, techniques et juridiques de mise en œuvre du mode de gestion du service public de l'assainissement retenu.

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

Il est composé d'une tranche ferme (1<sup>ère</sup> phase) et de six tranches conditionnelles (2<sup>ème</sup> phase), dont l'une sera affermée selon le mode de gestion du service retenu par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Après ouverture des offres le 8 septembre 2010 et examen de ces dernières, la commission d'appel d'offres du 13 octobre 2010 a attribué le marché au groupement POYRY / FINANCE CONSULT / Cabinet CABANES.

Le montant de la tranche ferme et des 6 tranches conditionnelles se décompose comme suit **en euros HT** :

| Opérateur économique                                         | Tranche ferme | TC 1A   | TC 1B   | TC 2A   | TC 2B   | TC 3A   | TC 3B   |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| POYRY<br>(mandataire)/Finance<br>Consult/ Cabinet<br>Cabanès | 255 200       | 160 000 | 181 200 | 280 200 | 305 000 | 440 200 | 486 200 |

Les tranches conditionnelles correspondent à :

- TC1A : elle porte sur la phase 2 pour l'assistance à la reprise du service en régie avec un objectif de fin de mission au 31/12/2012
- TC1B : elle porte sur la phase 2 pour l'assistance à la reprise du service en régie avec un objectif de fin de mission au 31/12/2013
- TC2A : elle porte sur la phase 2 pour l'assistance à la conduite et à la sécurisation de la procédure de passation du contrat de délégation, avec objectif de fin de mission au 31/12/2012
- TC2B : elle porte sur la phase 2 pour l'assistance à la conduite et à la sécurisation de la procédure de passation du contrat de délégation, avec objectif de fin de mission au 31/12/2013
- TC3A : elle porte sur la phase 2 pour l'assistance à la mise en œuvre d'une gestion mixte du Service (une partie en régie et une partie en délégation ou sous forme de contrat d'exploitation) avec objectif de fin de mission au 31/12/2012
- TC3B : elle porte sur la phase 2 pour l'assistance à la mise en œuvre d'une gestion mixte du Service (une partie en régie et une partie en délégation ou sous forme de contrat d'exploitation) avec objectif de fin de mission au 31/12/2013

A l'issue de la tranche ferme et en fonction du «choix de la procédure », trois scénarii sont normalement envisageables pour l'opération :

- tranche ferme + tranche conditionnelle 1A ou 1B
- ou
- tranche ferme + tranche conditionnelle 2A ou 2B
- ou
- tranche ferme + tranche conditionnelle 3A ou 3B

Les montants des différents scénarii sont les suivants :

| Montant (euros HT)         | POYRY /Finance Consult/Cabanes |
|----------------------------|--------------------------------|
| TFerme + TConditionnelle1A | 415 200                        |
| TFerme + TConditionnelle1B | 436 400                        |
| TFerme + TConditionnelle2A | 535 400                        |
| TFerme + TConditionnelle2B | 560 200                        |
| TFerme + TConditionnelle3A | 695 400                        |
| TFerme + TConditionnelle3B | 741 400                        |

Le montant maximum du marché susceptible d'être ainsi réalisé par le groupement POYRY / FINANCE CONSULT / Cabinet CABANES correspond à la tranche ferme et à l'affermissement de la tranche conditionnelle 3B, la plus élevée (741 400 euros HT, soit 886 714,40 euros TTC).

Ce montant dépasse toutefois le montant de l'opération tel qu'estimé par les services. Celui-ci s'établissait à 530 000 euros HT, soit 600 000 euros TTC (Cf délibération n°2010/0451 du 25 juin 2010).

Les dépenses liées à cette opération seront imputées au budget annexe de l'assainissement chapitre 011 compte 6226 CRB O200 des exercices concernés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés publics, et notamment les articles 33, 53,57 et 59;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 13 octobre 2010,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres.

## DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant maximum de 741 400 euros HT, soit 886 714,40 euros TTC, susceptible d'être réalisé par le groupement POYRY / FINANCE CONSULT / Cabinet CABANES.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget assainissement de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 6226, CRB O200 et à ouvrir et des exercices 2011, 2012 et 2013 dans le cadre d'une autorisation d'engagement limitée au montant TTC du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 25 OCTOBRE 2010

M. JEAN-PIERRE TURON